

MÉMO SÉCURITÉ

12 avril 2021 - Utiliser les fiches de données de sécurité (FDS)



Le saviez-vous ?

Interprétation des FDS

La FDS d'un produit chimique permet d'identifier les dangers sur la santé humaine et l'environnement. Elle fournit les renseignements utiles pour l'utiliser en toute sécurité. Elle contient aussi les informations indispensables pour les secours en cas d'intervention (pompiers, équipes médicales, etc.). Il est donc essentiel de savoir l'interpréter.

C'est pourquoi un système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (ou SGH) a été mis en place par les nations unies. Celui-ci a permis d'établir un référentiel international d'étiquetage des matières dangereuses afin de classer les dangers et d'en assurer la communication notamment par des pictogrammes.



Cette unification est essentielle pour l'utilisation des FDS par la mondialisation du transport et de l'emploi des produits chimiques.

Comment exploiter une FDS ?

Voici les 7 points clés de l'exploitation d'une FDS :

- 1. Repérer les informations générales :** nom du produit, fournisseur, étiquette, composition, propriétés physico-chimiques ;
- 2. Connaître les dangers liés au produit :** inflammabilité, stabilité, santé, environnement ;
- 3. Utiliser correctement le produit :** utilisations identifiées ou déconseillées, manipulation, stockage, équipements de protection, valeurs limites d'expositions ;
- 4. Éliminer le produit :** gestion des déchets et des emballages contaminés ;
- 5. Trouver des informations utiles pour le transport :** recommandations, classification route, rail, mer ;
- 6. Savoir quoi faire en situation d'urgence :** premiers secours, mesures de lutte contre l'incendie, mesures à prendre en cas de déversement accidentel ;

Développement et diffusion des FDS

Les FDS sont rédigées par le fabricant, l'importateur ou encore le vendeur. Elles doivent être rédigées dans une langue officielle de la région où le produit est mis en vente.

Elles doivent être datées et transmises par le fournisseur du produit lors de la livraison sur papier et/ou électroniquement :

- obligatoirement pour les substances et mélanges dangereux ;
- sur demande pour certains mélanges non classés dangereux contenant des substances dangereuses à des concentrations individuelles supérieures à des seuils défini réglementairement.

Il est fortement recommandé de disposer des versions les plus récentes des FDS. N'hésitez pas à demander une nouvelle FDS après un an et refusez les produits dangereux non étiquetés et/ou non accompagnés d'une fiche de donnée de sécurité.



Sources d'information

- Site de l'Agence européenne des produits chimiques : <https://echa.europa.eu/fr/home>
- Site du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis_ghs/sds.html
- Site d'accès à de nombreuses FDS de fournisseurs : <https://www.quickfds.com>

